

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Délib.2010.50 Délibération pour réduction redevance assainissement.doc

L'an deux mille dix et le sept septembre,
Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Prim, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mr Patrick BARRAUD, Maire.

Date de convocation : 1^{er} septembre 2010

Mrs Patrick BARRAUD, Didier GERIN, Pierre GUILLET, Michel CROS, Guy BATTAGLINI, Eric CLO Stéphane JODAR, Pierre VALVERDE
Mesdames Daphné GAULT, Sylviane VANEL, Sylviane MONNOT, Noélie LASCOLS

Absents excusés : Annick MOURARET, Michel RODEL, Franck DENOLLY
Secrétaire de séance : Michel CROS

Pouvoir d'Annick MOURARET à Daphné GAULT

Pouvoir de Michel RODEL à Pierre VALVERDE

Pouvoir de Franck DENOLLY à Sylviane VANEL

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes conduit actuellement une étude pour élargir ses compétences à la distribution d'eau potable et à l'assainissement.

Cette étude a été confiée au cabinet KPMG, qui a rendu un premier résultat de ses travaux à l'occasion du Conseil Communautaire de 2 juin dernier.

Il est apparu que le montant de la redevance d'assainissement actuellement appliquée à Saint-Prim était légèrement supérieur à ce qu'il devrait être lorsque cette gestion fera partie des compétences de la CCPR.

Monsieur le Maire propose de s'aligner sur ce futur montant en réduisant de 0,95€ HT à 0,90 € HT/m³ le montant de cette redevance, par ailleurs grevée d'une redevance à la modernisation des réseaux de collecte de 0,13 € HT le m³ (reversée à l'agence de l'Eau).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ◆ **Entérine la proposition de M le Maire de fixer le nouveau montant de la redevance du m³ assaini à 0,90 € HT au lieu de 0,95 € HT auquel s'ajoute 0,13 € HT au titre de la modernisation des réseaux de collecte.**
- ◆ **Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire :
Patrick BARRAUD